

## Association sportive du Golf de Wimereux Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 25 mars à 17 heures, les membres de l'association se sont réunis au Golf de Wimereux sur convocation du conseil d'administration en date du 25 février 2023. L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Jacques PAVEAU en sa qualité de Président de l'association. Le secrétariat est assuré par Jean-Marc GROSHEITSCH.

Jacques Paveau rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts.

L'article 29 des statuts stipule que « l'assemblée générale extraordinaire doit se composer de la moitié au moins des membres en exercice ».

Cette condition n'étant pas remplie, l'assemblée générale extraordinaire ne peut pas délibérer valablement. Conformément aux statuts, elle sera à nouveau convoquée au moins à quinze jours d'intervalle. Cette fois, elle pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Jacques Paveau indique que l'Assemblée Générale Extraordinaire est reprogrammée le 13 mai à 10 heures au Golf.

Jean-Marc Grosheitsch Secrétaire Jacques Paveau Président